

**1 – Entreprise et vie professionnelle - 8 points**

Mme Caroline BERTIN classe ses papiers administratifs afin de ne rien perdre pendant son déménagement. Elle en profite pour relire attentivement son nouveau contrat de travail.

**DOCUMENT 1**

Société TURQUOISE Avenue des Alyscamps 69000 LYON	Caroline BERTIN Boulevard de la Part Dieu 69000 LYON
Entre les soussignés, La Société TURQUOISE, représentée par Monsieur VIDAL Corentin, agissant en qualité de Directeur adjoint, d'une part, Et Madame MERTIN Caroline, boulevard de la Part Dieu, 69000 LYON, d'autre part, Il a été convenu ce qui suit : Madame BERTIN est engagée dans notre entreprise, à compter du 24 février 2003, en qualité de vendeuse qualifiée. La rémunération mensuelle brute est de 1 050 € versée pour 35 heures par semaine du mardi au samedi de 12 h 30 à 16 h 00 et de 16 h 30 à 20 h 00. Le travail s'effectuera au centre commercial Arc-en-ciel. La période d'essai est d'un mois : du 24 février au 24 mars 2003, et madame BERTIN prendra ses fonctions le 24 février à 12 h 30. Madame BERTIN s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur dont un exemplaire lui a été remis ce jour et devra informer la société de tout changement de situation (adresse, situation de famille...). Fait en double exemplaire, à Lyon le 20 février 2003.  Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé ».	
Le salarié <i>Lu et approuvé</i>  <i>Bertin</i>	Le directeur adjoint <i>Lu et approuvé</i>  <i>Vidal</i>
Source : VSP Hachette	

1.1 – Nommer, en toutes lettres, le type de contrat de Caroline, document 1.

-----

1.2 – Nommer et définir 2 autres types de contrat de travail. (Les sigles ne sont pas autorisés)

-----  
 -----  
 -----  
 -----

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE				N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle				
✂-----				
GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		Session 2005		N° d'anonymat
B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE				
Vie sociale et professionnelle				
SUJET	Durée : 30 min.	Coef. : 1	Page : 1/6	
NOM : ..... Prénom : .....				

1.3 – Citer 2 obligations pour un employeur et un salarié suite à la signature d'un contrat de travail.

	Obligations
De l'employeur	- -
Du salarié	- -

1.4 – Dans ce contrat, il est question d'une période d'essai. Indiquer l'intérêt de cette période pour chacune des parties signataires.

Intérêt pour le salarié :-----  
-----

Intérêt pour l'employeur :-----  
-----

1.5 – Déduire du contrat de Mme Bertin le nombre minimum de salarié de l'entreprise.

-----

## 2 – Consommation – 8 points

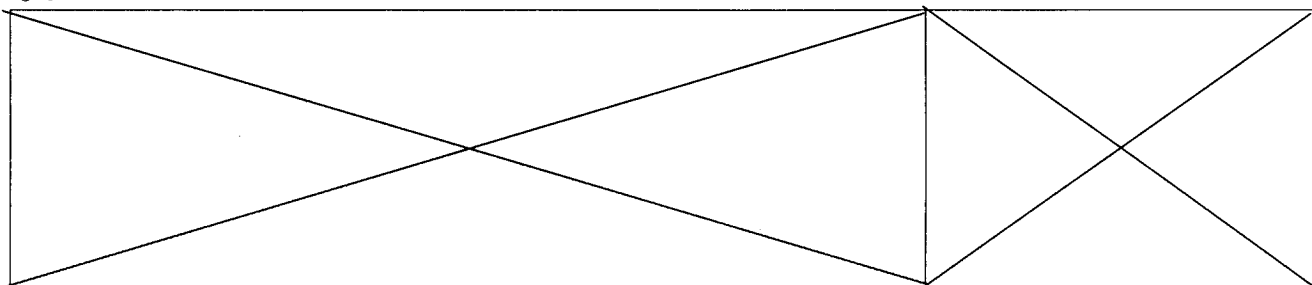
Pendant son temps de pause, Caroline Bertin fait ses achats.

2.1 – Enumérer 4 mentions obligatoires figurant sur l'étiquette du document 2, en annexe.

-----  
-----  
-----  
-----

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 2/6

✂-----



2.2 – Donner la signification des sigles DLC et DLUO.

DLC : .....

DLUO : .....

.....

2.3 – Relever la date de péremption, sur le document 2, puis indiquer s'il s'agit d'une DLC ou d'une DLUO. (Justifier la réponse).

.....

.....

.....

2.4 – Sur ce document figure un code barres. Nommer 1 avantage du code barres pour le consommateur et pour le distributeur (directeur du magasin).

Les avantages doivent être différents les uns des autres.

Avantages du code barres	
Pour le consommateur	
Pour le distributeur	

### 3 – Santé – 4 points

Caroline et son mari attendent leur 2<sup>ème</sup> enfant. Ils travaillent tous les deux. Leurs revenus annuels sont de 24 370 euros.

3.1 – A l'aide du document 3, en annexe, citer 3 conditions à remplir pour bénéficier de l'allocation pour jeune enfant.

.....

.....

.....

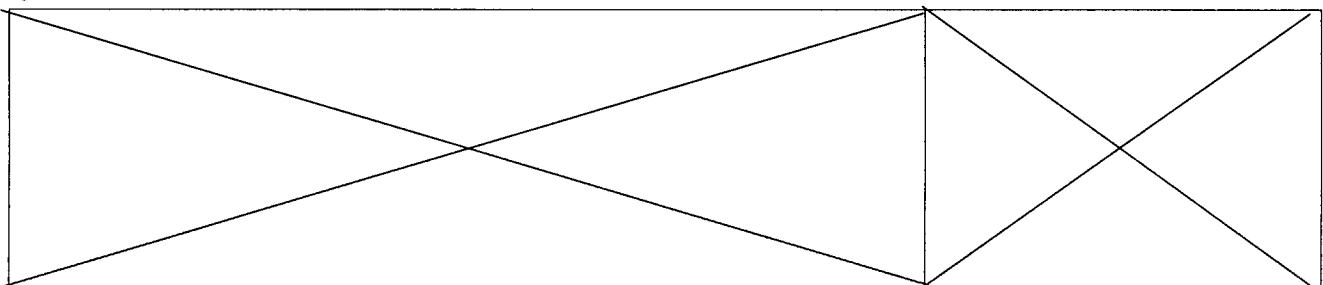
3.2 – Indiquer si Caroline et son mari peuvent bénéficier de cette Paje. Justifier la réponse.

.....

.....

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 3/6

✂ .....



LES CRÉATIONS

**William SAURIN**  
TRAITEUR DEPUIS 1898

*Fricassée de porc  
et sa printanière de légumes*



1 PERSONNE  
3min  
AU MICRO-ONDES  
POIDS NET TOTAL  
285g e

présentation

*Fricassée de porc  
et sa printanière de légumes*

**Les conseils de préparation**

- Bain-marie :** Plongez la barquette dans l'eau bouillante 10 minutes environ. Passez-la ensuite sous l'eau froide avant ouverture.
  - Micro-ondes :** Versez le contenu de la barquette sur une assiette et recouvrez d'une autre assiette. Faites chauffer 3 minutes environ.
- ATTENTION :** n'introduisez pas la barquette aluminium dans votre four micro-ondes.

**Les ingrédients mis en œuvre**

**Légumes (55%) :** carottes, pommes de terre, petits pois, haricots verts, conservateur : E223.  
**Viande (27%) :** porc préparé en salaison précuit, stabilisants : E451, E452.  
**Sauce :** eau, vin blanc, crème, amidon modifié de maïs, sel, aromates, arômes (contiennent des dérivés de blé et de soja), exhausteurs de goût : glutamate de sodium, E627, E631.

**LES CLASSIQUES.**

- Hachis Parmentier - Poulet Basquaise - Petit salé aux lentilles
- Cassoulet Toulousain - Poule au riz - Bœuf Bourguignon
- Gratin Dauphinois - Navarin de mouton - Blanquette de veau

**LES CRÉATIONS.**

- Sauté de veau au citron - Bœuf braisé à la provençale
- Bœuf à l'estragon - Emincé de volaille à la purée de céleri
- Emincé de dindonneau sauce curry - Fricassée de porc

**LES RECETTES DE LA MER.**

- Merlu blanc sauce pêcheur - Merlu blanc sauce curry
- Filet de julienne sauce oselle - Colin d'Alaska à la normande

**Les valeurs énergétiques et nutritionnelles moyennes pour 100 g**

Valeur énergétique : 293 kJ (70 kcal)  
Protéines : 6.3 g - Glucides : 5.5 g - Lipides : 2.5 g

Source de protéines, éléments indispensables au développement musculaire, cette recette permet de diversifier votre alimentation et garantit ainsi un bon équilibre alimentaire.

POIDS NET : 285g e



12.202.01 CEE

**William SAURIN**  
TRAITEUR DEPUIS 1898

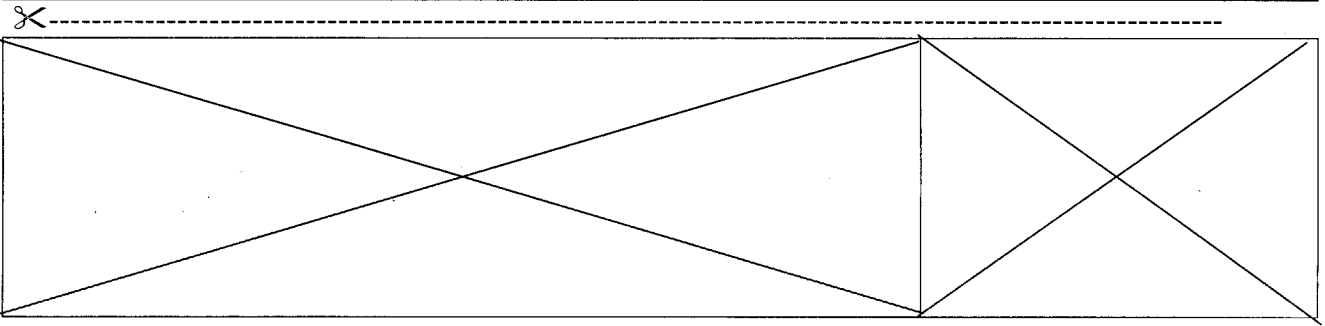
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous écrire à :  
Service Consommateurs WILLIAM SAURIN  
81 avenue du Général Leclerc  
77407 LAGNY-SUR-MARNE CEDEX France  
ou téléphonez au  
**01 60 26 60 70**  
en rappelant les références inscrites sur l'un des côtés.

LES CRÉATIONS  
**William SAURIN**  
TRAITEUR DEPUIS 1898  
*Fricassée de porc  
et sa printanière de légumes*

11 12 2005 Q

A consommer de préférence avant le :

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 4/6



## DOCUMENT 3

### ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT (Apje)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) se substitue à l'ensemble des prestations liées à la petite enfance (Apje, Afeama, Aged, Ape, Aad) pour tous les enfants nés, adoptés ou recueillis en vue d'adoption à partir de cette date.

L'un de vos enfants est né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, vous recevrez peut-être la prime à l'adoption ou l'allocation de base de la Paje.

En revanche, si vous recevez l'Apje pour un autre enfant, votre Caf vous informera le moment venu des modalités pratiques de passage de l'Apje à l'allocation de base de la Paje.

Tous vos enfants sont nés, adoptés ou recueillis en vue d'adoption avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'un d'eux a moins de 3 ans.

Vos ressources ne dépassent pas certaines limites. Vous avez peut-être droit à l'APJE (Allocation Pour Jeune Enfant) du 5<sup>ème</sup> mois de votre grossesse et après la naissance jusqu'au mois précédant les 3 ans de l'enfant.

#### Déclarer votre grossesse

Cette déclaration doit être faite avant la fin des quatorze premières semaines de votre grossesse auprès de vos caisses :

- d'allocations familiales
- d'assurance maladie.

#### Les visites médicales obligatoires

##### Pendant votre grossesse

7 visites médicales obligatoires

- la 1<sup>ère</sup> avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois
- et ensuite chaque mois jusqu'à votre accouchement.

Attention si vous ne respectez pas les délais, vous risquez de perdre une partie de vos droits.

##### Les visites médicales de votre enfant

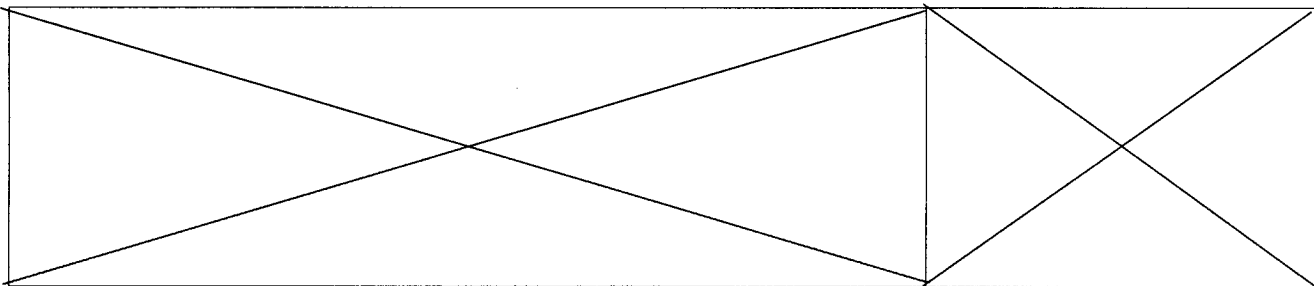
Après la naissance 3 visites, au cours :

- des 8 premiers jours de l'enfant
- de son 9<sup>ème</sup> ou 10<sup>ème</sup> mois
- de son 24<sup>ème</sup> ou 25<sup>ème</sup> mois.

Attention si vous ne respectez pas les délais, vous risquez de perdre une partie de vos droits.

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 5/6

✂-----



## Les limites, le montant

Les ressources 2003 de votre famille ne doivent pas dépasser une limite qui varie selon votre situation.

Cette limite est majorée :

- si vous vivez seule
- ou si vous vivez en couple (marié ou non) et que votre conjoint et vous-même avez eu en 2003 des revenus professionnels d'au moins 4 172,16 €

Nombre d'enfants au foyer (nés ou à naître)	Plafonds de ressources 2003	
	Couples avec un seul revenu	Parents isolés ou couples avec deux revenus
1 enfant	17 948 €	23 719 €
2 enfants	21 538 €	27 309 €
3 enfants	25 845 €	31 616€
par enfant en plus	4 307 €	4 307 €.

## Le montant

Montant valable jusqu'au 31.12.04.

Le montant mensuel de l'Apje est de 161,66 €.

Si vos ressources dépassent le plafond de moins de 1 917,12 €, vous recevrez une allocation différentielle.

Vous pouvez cumuler plusieurs Apje dans deux cas :

- pendant une nouvelle grossesse, du 5<sup>ème</sup> mois de la grossesse jusqu'au troisième mois du nouveau-né.
- en cas de naissances multiples, jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire des enfants.

L'Apje est cumulable avec l'allocation de présence parentale.

En revanche, elle n'est pas cumulable avec :

- l'allocation parentale d'éducation, sauf si vous attendez un bébé. L'Apje vous sera alors versée du 5<sup>ème</sup> mois de votre grossesse jusqu'à la naissance de votre enfant.
- le complément familial.

Source : Guide de la CAF - 2004

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 6/6

